



4 juin 2025

Julie Dabrusin, C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

ec.ministre-minister.ec@canada.ca
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Recommandations sur les droits humains et l'environnement qui doivent guider le Canada

Madame la Ministre,

En suivi de ma première communication, et tel qu'annoncé, je vous partage ici les recommandations d'Amnistie internationale à l'attention des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris, devant contribuer à placer les droits humains au cœur de toutes les mesures et décisions relatives au climat lors de la soixante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SB 62) à Bonn en Allemagne en juin et de la 30^e session de la Conférence des parties à la CCNUCC (COP30), qui se tiendra en novembre 2025 à Belém, au Brésil.

Ces recommandations, dont vous trouverez le détail dans le document en pièce-jointe, sont particulièrement importantes considérant les catastrophes climatiques qui s'additionnent un peu partout sur la planète, dont les actuels feux de forêt, ici-même au Canada. Ces derniers ont déjà nécessité des évacuations de plusieurs communautés, notamment des communautés autochtones.

Amnistie internationale apprécie que le Canada, les provinces et les territoires déclarent leur volonté de soutenir les communautés aux prises avec ces feux de forêts.ⁱ

Mais la lutte au changement climatique requiert d'intervenir de façon à inverser la tendance à la hausse de la température. Fournir de l'aide lors de catastrophes climatiques n'est pas suffisant. Il faut agir en amont, mettre en place des mesures de mitigation. À ce titre, Amnistie internationale salue la volonté de « mettre en place des réseaux électriques plus propre et plus abordable afin de réduire les émissions et

d'accroître la fiabilité en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ». Cependant, nous sommes très préoccupées par les orientations prises par les gouvernements du Canada, alors que sous prétexte de souveraineté énergétique, ils seraient prêts à développer des projets d'énergie fossile en diminuant les délais d'approbation.

L'urgence climatique est une crise des droits humains d'une ampleur sans précédent. Le changement climatique menace la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des générations actuelles et futures et, en fin de compte, l'avenir de l'humanité.ⁱⁱ La réponse que le monde doit apporter est claire : décarboniser d'urgence et passer aux énergies renouvelables. C'est le « comment » qui importe le plus. Et la question des délais d'approbation est au cœur de ce « comment », soit comment les décisions doivent être prises et qui doit participer à celles-ci. Il est impératif que le Canada respecte les délais nécessaires à l'évaluation des impacts environnementaux de tous les projets énergétiques.

De plus, en vertu de ses obligations relativement à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le Canada doit s'assurer non seulement de consulter toutes les parties et autorités représentant les Peuples autochtones, y compris les chefs traditionnels, mais aussi s'assurer d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé. Ce principe doit d'ailleurs encore être intégré dans la loi canadienne.

Je serai heureuse de discuter avec vous de ces enjeux afin de contribuer à l'inclusion d'une perspective de droits humains dans la réponse du Canada. Je vous invite à prendre contact avec Colette Lelièvre, responsable de campagnes (clelievre@amnistie.ca).

Veuillez accepter, Madame la Ministre, mes salutations les plus distinguées,



France-Isabelle Langlois
Directrice générale

ⁱ Déclaration du 2 juin 2025 des premiers ministres du Canada, des provinces et des territoires sur le renforcement de l'économie canadienne et l'avancement des grands projets, pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2025/06/02/declaration-des-premiers-ministres-du-canada-des-provinces-et-des-territoires

ⁱⁱ Politique d'Amnistie internationale sur le changement climatique intitulée *Nos droits brûlent !* juin 2021, amnistie.ca/sinformer/2021/les-gouvernements-doivent-cesser-de-bruler-nos-droits-en-connivence-avec-le-secteur